

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 15 janvier deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL, (Adjointe), Maryline BRUNOT, David DUPREY, Régis HERVE, Guillaume JAGOREL, Thierry LONGUET,

ABSENTS (excusés): Jean-Claude SOLIGNAT (pouvoir à Michelle VIEL), Aymeric BLAN, Coraline GUIOT (pouvoir à Maryline BRUNOT), Yannick VIET (pouvoir à Patrick LENFANT)

M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. TRAVAUX

1.1 Assainissement en domaine privé

- 116 conventions ont été signées
- Nous sommes maintenant dans l'attente de la commission appropriée du Bassin Seine Normandie, devant fixer définitivement le niveau de subvention.

1.2 Subvention FDAIC

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation de travaux concernant la toiture de la mairie.

A ce titre, 3 devis ont été reçus.

Après délibération, le Conseil municipal retient l'entreprise RUELLAN pour la réalisation de ces travaux, Pour un montant de 15 915,39 € H.T. —soit 19 098,47 TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 4 774,62€, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant:

Début des travaux: 1er semestre 2016
Fin des travaux : 2nd semestre 2016

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

Charges en € HT

• Coût global.....15 915,39€

Produits en €

• Financements publics:

Département Eure & Loir
FDAIC.....4 774,62€ (30% de la dépense)

Autofinancement.....11 140,77€ (70% de la dépense)

Total charges=.....15 915,39€

Total produits=.....15 915,39€

Vote à l'unanimité

1.3 Subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds de péréquation 2015 pour les investissements suivants:

- Travaux de voirie rue du Moulin à Vent et rue de la Croix de Fer:
11 160€ HT soit 13 392€ TTC

Vote à l'unanimité

2. GESTION

2.1 Poste d'agent technique

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (CTP).

Compte tenu du départ à la retraite de l'employé communal, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- Entretien des espaces publics (espaces verts, voirie, fossés, cimetière, mares)
- Maintenir les équipements en bon état d'utilisation (bâtiments, gros et petits matériels, petits travaux)
- Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers
- Nettoyage des locaux administratifs, techniques...
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Réaliser des opérations de petite manutention

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De créer, à compter du 01/02/2016, un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 31h30 par semaine en raison du départ à la retraite de l'employé
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

2.2 Titulaire au SIRMATCOM

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2014-029 DU 04/04/2014, relative à la représentation de la Commune au SIRMATCOM

1 titulaire: Jean-Claude SOLIGNAT
1 suppléant: Patrick LENFANT

Vote à l'unanimité.

3. COMMISSIONS ET SYNDICATS

- SIRMATCOM :

La Commune, va être taxée pour les ordures ménagères, au titre de collectivités. Cela va amputer le budget communal.

- CC4V : démarche de regroupement.

Avancement des groupes de travail pour le regroupement des 5 communautés de communes, en examinant compétences par compétences. La CC4V attend la synthèse des réflexions, présentée par le cabinet d'études.

4. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 5 février 2016.

Les conseils auront lieu en 2016 de façon générale, sauf exception, le 1^{er} vendredi du mois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h .

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.